

Enseignement et formation

Certaines mesures d'économies levées suite à la réaffectation d'un montant de 900.000 francs au DECS dans le cadre du budget 2010

Des mesures d'économies touchant les écoles neuchâteloises ont été annoncées par le Conseil d'Etat en septembre 2009 dans le cadre du budget 2010. Suite à la décision du Grand Conseil de réaffecter un montant de 900.000 francs au Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), une partie d'entre elles seront donc levées. Ainsi, notamment au niveau des lycées, la diminution d'une période de dédoublement par classe n'entrera pas en vigueur.

En septembre 2009, le Conseil d'Etat a arrêté un certain nombre de mesures d'économies concernant les écoles neuchâteloises, en vue de l'établissement du budget 2010. Ces mesures ont touché de manière plus importante les lycées que les autres écoles et centres de formation du canton. Lors de la session du Grand Conseil de décembre 2009, il a été décidé d'accorder une somme de 900.000 francs au DECS afin de lever une partie des mesures d'économies susmentionnées.

Suite à cette décision du Grand Conseil, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, a consulté les directions des écoles du secondaire 1 et des lycées, ainsi que les associations syndicales en vue de décider quelles mesures pourraient être levées.

Mesures d'économies levées

Les décisions suivantes ont été retenues au niveau des lycées : la diminution d'une période de dédoublement par classe n'entrera pas en vigueur ; par ailleurs, les décharges de français, d'option spécifique philosophie et de physique seront maintenues jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009-2010; en outre, dès la rentrée scolaire 2010-2011, une période de décharge de français et d'option spécifique philosophie sera accordée aux enseignants dès 16 périodes d'enseignement dans ces disciplines.

En ce qui concerne les écoles du secondaire 1, environ un tiers du montant de 900.000 francs sera alloué d'une part à une augmentation du soutien pédagogique et d'autre part au maintien des décharges pour les maîtres de français et d'orientation jusqu'à la fin de l'année scolaire 2009-2010.

Le Conseil d'Etat tient sa promesse

Avec la réintroduction des périodes de dédoublement par classe, le Conseil d'Etat tient la promesse qu'il avait faite en septembre 2009.

Pour de plus amples renseignements :
Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Neuchâtel, le 1^{er} février 2010